

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**BOMBEX FARUMY**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

biocide

Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

UFI : UT70-Q0RE-X00K-CA0H\*

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité \*

EDIALUX

ZA Mâcon Est - 01750 REPLONGES

Tél. 03 85 31 89 10 - Fax 03 85 31 89 11

info@edialux.fr - www.edialux.fr

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

info@edialux.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**INRS - Centre antipoison 01 45 42 59 59 (24h/24, 7j/7)**

EDIALUX - 03 85 31 89 10 (horaires d'ouverture : semaine 8h30-12h30 et 13h30-17h00 ; week-end et fériés : fermé)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

**Mentions de danger (UE)**

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Caractérisation chimique**

ZW - Mélange (EW) d'émulsion à phase aqueuse et (CS) suspension encapsulée

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>Cyphénothrine</b>			
	39515-40-7 254-484-5 - -	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	10,70	% en poids
2	<b>pralléthrine</b>			
	23031-36-9 245-387-9 607-431-00-9 -	Acute Tox. 3*; H331 Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	1,10	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

(\* , \*\* , \*\*\* , \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 1000	-
2	-	-	M = 100	M = 100

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours**

**Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

**Après inhalation**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote ( NO<sub>x</sub> )

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des fourrages. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.  
- filtre A ou appareil respiratoire autonome

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

##### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

##### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>	
liquide, visqueux	
blanc	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Valeur	6 - 8
Température de référence	20 °C
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Valeur	106 °C

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	>	100	°C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
Valeur		385	°C
<b>Propriétés comburantes</b>			
non oxydant			
<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosif.			
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Taux d'évaporation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	0,9	-	1,01 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
Méthode	CIPAC MT 3		
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque	dispersible		
<b>Solubilité(s)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyphénothrine	39515-40-7	254-484-5
	log Pow	5,79	- 6,09
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
	log Pow	env.	49
<b>Viscosité</b>			
Valeur		168,45	mm <sup>2</sup> /s
Température de référence		40	°C
Type	cinématique		
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>			
Non corrosif sur aluminium et acier.			
Méthode	UN C.1		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

## 9.2 Autres informations

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	BOMBEX FARUMY		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 425		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	BOMBEX FARUMY		
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	BOMBEX FARUMY		
CL 50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 436		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit		
1	BOMBEX FARUMY		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 404		
Évaluation	Non irritant		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
N°	Nom du produit
1	<b>BOMBEX FARUMY</b>
Espèces	rat
Méthode	OCDE 405
Évaluation	Non irritant

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
N°	Nom du produit
1	<b>BOMBEX FARUMY</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	souris
Source	OECD 442-B
Évaluation	non sensibilisant

<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Cyphénothrine</b>	<b>39515-40-7</b>	<b>254-484-5</b>
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	<b>pralléthrine</b>	<b>23031-36-9</b>	<b>245-387-9</b>
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Toxicité pour la reproduction</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Cyphénothrine</b>	<b>39515-40-7</b>	<b>254-484-5</b>
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	<b>pralléthrine</b>	<b>23031-36-9</b>	<b>245-387-9</b>
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Cancérogénicité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Cyphénothrine</b>	<b>39515-40-7</b>	<b>254-484-5</b>
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	<b>pralléthrine</b>	<b>23031-36-9</b>	<b>245-387-9</b>
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	
Donnée non disponible.	

<b>Danger par aspiration</b>	
Donnée non disponible.	

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : BOMBEX FARUMY

Code produit: 509600

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 18/12/2020

Remplace la version : 23/03/2018

Région: FR

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyphénothrine	39515-40-7	254-484-5
CL50		0,00034	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	poisson		
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
CL50		0,012	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	truite arc-en-ciel		
Source	Pesticide Manual		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyphénothrine	39515-40-7	254-484-5
CE50		0,00043	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
CE50		0,0062	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Pesticide Manual		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
NOEC		0,00065	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyphénothrine	39515-40-7	254-484-5
CE50	>	0,014	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Algues		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyphénothrine	39515-40-7	254-484-5
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyphénothrine	39515-40-7	254-484-5
	log Pow	5,79	- 6,09
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
	log Pow	env.	49

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres informations

Autres informations
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses  
 Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit .

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	Cyphénothrine pralléthrine
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et abre"

### 14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	Cyphenothrin prallethrin
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et abre"

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

## 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	Cyphenothrin prallethrin
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

## 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

#### **RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides**

Utilisez les produits biocides avec précaution.  
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.  
Cyphénothrine 10,7 % en poids  
prallethrine 1,1 % en poids

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BOMBEX FARUMY

**Code produit:** 509600

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 18/12/2020

**Remplace la version :** 23/03/2018

**Région:** FR

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 736190

\* informe des dernières modifications effectuées